

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Du Vendredi 26 mars 2021



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

L'An deux mille vingt et un, le vendredi vingt-six mars à dix-sept Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni en visioconférence à la salle des Fêtes d'Oppy, la salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin et à la salle Polyvalente de Vitry-en-Artois conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et à l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 19 mars 2021, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Bernard GAUDEFROY, M. Hervé NAGLIK, Mme Muriel BRONGNIART, M. Julien LALOUX, Mme Laurence BOULET (arrivée à 17h45), M. Christian MERCIER, M. Guiseppe DALLA MOTTA, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Lionel DAVID, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Karine DOUVIRIN, M. Pierre HERBAUT, Mme Caroline MOLARD, M. Grégory DEPPEZ, M. Dominique BLARY, M. Thibaut SAMIER, M. Dominique BERTOUT, M. Eric CHOPIN, Mme Françoise WARLOP, Mme Isabelle VITTE, M. Marc CAMPBELL, M. Stéphane TONELLE, Mme Corinne DELEVAQUE, M. Elie MERCHEZ, M. Thomas MEURILLON, Mme Annie LEMOINE, M. Michel VOLANTI, M. Michel LEMPREUR, M. Jean-Marie HERMANT, Mme Marie-Astrid GUEN (Départ à 19h07), M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREGNAUCOURT, M. Michel ROUSSEAU, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT (arrivé à 18h00), M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, Mme Marie-Christine GUENOT, M. Francis CORNU, M. Xavier PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. André BORDAS, Mme Isabelle TOURNEL, M. Jérôme DARTUS, M. Frédéric HUMEZ, Mme Muriel DUFAY, Mme Danièle DELANNOY, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Laurent TURPIN, M. Jean-Paul PONT, M. Yves LEGROS, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, M. Francis RICHARD, Mme Sandrine CARPENTIER METAY (départ 18h45 - retour 18h55), Mme Sylviane DURAK, Mme Sylvie JONIAUX, M. Louis FAVREUIL

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jacques LEMOINE (pouvoir à M. Julien LALOUX), Mme Véronique LARDIER (pouvoir à M. Hervé NAGLIK), Mme Marina MARTEAU (pouvoir à M. Pierre HERBAUT), Mme Sylvie PONCHAUX (pouvoir à M. Dominique BERTOUT), M. Alain YUX (pouvoir à M. Stéphane TONELLE), M. Philippe DUBUS (pouvoir à M. Marc CAMPBELL), M. Denis SENECHAL (pouvoir à M. Yves LEGROS), M. Jacques BASTIEN (pouvoir à M. Pierre GEORGET), M. Guy de SAINT-AUBERT (pouvoir à M. Jean-Luc BOYER) M Jean-Noël ROCHE (retard, pouvoir à Mme Sylviane DURAK)

Absents représentés :

M. Daniel MARTINE, représenté par M. Guiseppe DALLA MOTTA,
M. Jean-Louis CAPIEZ représenté par M. Elie MERCHEZ,
Mme Corinne DUBOIS représentée par M. Michel LEMPREUR,
Mme Annick DANIEL, représentée par Mme Muriel DUFAY,
Mme Renée COMELLI représentée par M. André BORDAS,

Absents excusés :

M. Jean-Pierre LESTOCARD,
M. Emmanuel DUEE,
M. Christian THIEVET,
Mme Laurence BOULET (arrivée à 17h45),
M. Jacques PETIT (arrivé à 18h00),
Mme Sandrine CARPENTIER METAY (départ 18h45 - retour 18h55),
Mme Marie-Astrid GUEN (Départ à 19h07),

Mme Sandrine CARPENTIER METAY est désignée Secrétaire de Séance.

Début de la séance à 17h00

Point N°1 : Visioconférence : Modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, modalités de scrutin

Le conseil communautaire, à l'unanimité :

APPROUVE les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin de la séance, telles que décrites ci-avant ;

CONSTATE le caractère public de la séance par la retransmission en direct de la séance ;

AUTORISE M. le Président à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération

Point N°2 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 18 décembre 2020

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 18 décembre 2020

Point N°3 : POLE FINANCES ET GESTION

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Jean-Luc BOYER, en qualité de Président de séance pour le vote du compte administratif.

3-1 : Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2020 + affectation de résultats

Approuvé à l'unanimité

3-1-1 : Compte Administratif du Budget général de la Communauté de Communes Osartis Marquion

Approuvé à l'unanimité

3-1-2 : Comptes administratifs des budgets annexes de la Communauté de Communes Osartis Marquion

3-1-2/1 : Service Jeunesse

3-1-2/2 : Espace Aqualudique « Aquatis »

3-1-2/3 : Bâtiment Relais - Vitry-en-Artois

3-1-2/4 : Parc des Béliers - Brebières

3-1-2/5 : Parc Horizon 2000 - Brebières

3-1-2/6 : Aérodrome Civil - Vitry en Artois

3-1-2/7 : Port de Corbehem

3-1-2/8 : Parking – Graincourt-lès-Havrincourt

3-1-2/9 : ZAL de Baralle

3-1-2/10 : Maison des Professionnels de Santé - Baralle

3-1-2/11 : Service de Soins Infirmiers à Domicile

Approuvés à l'unanimité

3-2 : Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sur la base du rapport d'orientation budgétaire (ROB)

Le Conseil Communautaire,

A pris acte, à l'unanimité, de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 sur la base du rapport d'orientation budgétaire présenté.

- 3-3 : Avance trimestrielle pour le SYndicat Mixte d'Elimination et de Valorisation des Déchets des Communautés d'Agglomération du Douaisis, Hénin-Carvin et la Communauté de Communes Osartis Marquion (SYMEVAD)

Approuvé à l'unanimité

La contribution d'Osartis Marquion au Syndicat s'élève ainsi par trimestre, pour l'année 2021, à 559 673,13 TTC.

Point N°4 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- 4-1 : Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais : avis de la Communauté de Communes sur l'extension du périmètre au Département de la Somme

Le conseil communautaire a émis un avis favorable, à l'unanimité.

- 4-2 : Etablissement Public Foncier Nord-Pas-de-Calais : demande de conclusion d'une convention opérationnelle pour la réhabilitation du site DOUX à Graincourt-lès-Havrincourt

Approuvé à l'unanimité

- 4-3 : E-Valley : conclusion de conventions de servitude et de mise à disposition d'emprise foncière avec ENEDIS pour le raccordement électrique

Approuvé à l'unanimité

- 4-4 : Port intérieur de Marquion-Cambrai : conclusion de la convention d'application du protocole constitutif de partenariat

Approuvé à l'unanimité

- 4-5 : Fixation du tarif d'occupation du domaine public pour le stationnement de véhicules de restauration ambulants

Approuvé à l'unanimité

Le tarif d'occupation du domaine public pour le stationnement de véhicules de restauration ambulants est fixé à une somme de trente (30) euros mensuels.

Point N°5 : GESTION DES DECHETS

- 5-1 : SYMEVAD – Désignation d'un représentant à la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

Le conseil communautaire à l'unanimité, désigne Monsieur Marc CAMPBELL représentant du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés élaboré par le SyMEVAD, pour la période 2020-2025.

- 5-2 : Modification du règlement intérieur des déchèteries communautaires

Approuvé à l'unanimité

Point N°6 : SERVICES AUX PERSONNES AGEES ET HANDICAPEES

6-1 : Prise de compétence « Organisation de la Mobilité »

Approuvé à l'unanimité

6-2 : Tarification pour le service d'Aide à Domicile

Le conseil communautaire a approuvé à la majorité absolue (6 ABSTENTIONS : M. Lionel DAVID, Mme Karine DOUVRIN, Mme Marina MARTEAU (pouvoir à M. Pierre HERBAUT), M. Pierre HERBAUT, M. Grégory DEPRESZ, Mme Caroline MOLARD.)

➤ **Pour les bénéficiaires de prestations prises en charge par la CARSAT**

Les nouveaux tarifs fixés par la CNAV en 2021 sont de :

- Heures semaines = 21,10 €
- Heures Dimanches et Jours fériés = 24,10 €

➤ **Pour les bénéficiaires de prestations prises en charge par des caisses de retraite (hors CARSAT) et de mutuelles, et les bénéficiaires hors prises en charges**

Pour les contrats signés avant mai 2016 :

Heures semaines = 22.16 € (+ 3.80 %)

Heures Dimanches et jours fériés = 25.26 € (+ 3.80 %)

Pour les contrats signés après mai 2016 :

Heures semaines = 22.59 € (+ 2.00 %)

Heures Dimanches et jours fériés = 25.59 € (+ 2.00 %)

6-3 : Tarification du transport à la demande

Le conseil communautaire a approuvé à l'unanimité

Les tarifs suivants pour le transport à la demande à compter du 1^{er} mai 2021 :

- Dessertes intérieures au territoire de la Communauté de Communes
Tarif unique pour 1 aller = **2,80 €** (soit 5,60€ pour aller/retour)
- Dessertes extérieures du territoire de la Communauté de Communes
Tarif unique pour 1 aller = **5,00 €** (soit 10,00€ pour aller/retour)

Point N°7 : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

7-1 : Convention d'offre de concours pour le projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur la commune de Corbehem

Approuvé à l'unanimité